



DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES PROTEGES

Dérogation à la conservation du patrimoine arboré selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et l'article 19 de son règlement d'application (RLPrPNP)

Affichage au pilier public du 3 juin au 2 juillet 2026

Commune de :	Corsier-sur-Vevey
Propriété de :	Schmid Yvan
Parcelle No :	81
Coordonnées moyennes :	2'554'106/1'146'770
Nom local :	Chemin de Meruz 4
Nombre d'arbres :	1
Essence :	Faux cyprès de Lawson
Circonférence :	103
Motifs :	Ombrage excessif et très près des deux bâtiments (tronc moins de 2 mètres), les branches touchent les façades.
Compensation prévue :	1 chêne fastigié

Le dossier est déposé au Bureau Technique Intercommunal, Route de Châtel-St-Denis 8,
1802 Corseaux, tél : 021 923 05 20, info@b-t-i.ch.

Les documents relatifs à l'enquête peuvent être consultés sur le site map.cartoriviera.ch, ainsi qu'au Bureau Technique Intercommunal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

